



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

J'espère que votre début d'été se déroule bien et que vous en profitez tout en prenant les précautions sanitaires. Avec les belles journées ensoleillées, c'est l'occasion de découvrir nos trésors estivaux tels que nos marchés publics, nos attraits extérieurs qui se réinventent.

Cette semaine, j'ai participé à la retraite virtuelle du Conseil des ministres. C'était l'occasion pour moi de faire part des priorités de notre secteur agricole et agroalimentaire évidemment, mais aussi de mettre l'emphase sur la place de nos régions dans la relance de notre économie que l'on veut « durable », dans tous les sens du terme. La crise de la COVID-19 nous a permis d'identifier nos faiblesses, mais aussi les forces de nos communautés.

Comme à chaque semaine, je partage avec vous les dernières informations disponibles, par le biais de cette infolettre, pour soutenir les personnes et les entreprises qui sont affectées par la COVID-19. Aussi, je vous invite à consulter le site CANADA.CA pour obtenir tous les renseignements fiables dont vous avez besoin.

N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches!

Marie-Claude Bibeau



Soutien aux particuliers - p.2

Soutien aux entreprises et organismes -
p.6

Soutien sectoriel - p.11

Informations sur d'autres programmes
fédéraux actuellement ouverts - p.16

Meilleures pratiques sanitaires - p.18

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

PAIEMENT SPÉCIAL POUR LES ÂÎNÉS

Les aînés ont dû faire face à de nombreux défis liés à la COVID-19 et pour les soutenir, le gouvernement du Canada fournit une aide sous la forme d'un paiement unique de :

- 300 \$ pour les personnes âgées admissibles à la pension de la Sécurité de la Vieillesse (SV);
- 200 \$ supplémentaires pour les aînés admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG).

Le paiement unique non imposable se fera automatiquement au courant de la semaine du 6 juillet 2020.

Le versement supplémentaire sera fait directement dans votre compte en banque si vous avez souscrit au dépôt direct. Dans le cas contraire, un chèque sera envoyé.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2yZrnG5>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

ISOLEMENT OBLIGATOIRE

Dans le but de limiter l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada, le gouvernement fédéral a pris des mesures sans précédent, notamment des restrictions visant les voyages non essentiels.

La date de fin des exigences relatives à l'isolement et à la mise en quarantaine obligatoire des personnes qui entrent au Canada est repoussée au **31 août 2020**.

De cette façon, toute personne qui entre au Canada, que ce soit par voie aérienne, terrestre ou maritime, est tenue de :

- S'isoler pendant 14 jours si elle est atteinte de la COVID-19, ou s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle présente des symptômes de la maladie;
- De se mettre en quarantaine pendant 14 jours si elle ne présente pas de symptômes.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2O6hHxo>

MESURES AUX FRONTIÈRES

Les mesures à la frontière interdisant l'entrée au Canada de tout étranger en provenance d'un pays autre que les États-Unis ont été prolongées jusqu'au **31 juillet 2020**.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

Les mesures frontalières qui restreignent tous les passages non essentiels à la frontière canado-américaine, notamment à des fins touristiques ou récréatives, demeurent en vigueur jusqu'au **21 juillet 2020**.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2BSn3tv>.

MODIFICATION DES HEURES DE SERVICE À STANSTEAD

Compte tenu de la pandémie COVID-19, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en collaboration avec l'Agence des services frontaliers américains réduit temporairement les heures d'opération aux points d'entrées les moins achalandés.

Ainsi, **le point d'entrée de la route 143 à Stanstead fonctionnera désormais de 8h00 à 20h00, sept jours par semaine**. Ce changement est en vigueur depuis le 3 juillet 2020 et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2O2fUtg>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

BUREAUX DE SERVICE CANADA

La pandémie a touché les opérations de Service Canada qui a dû interrompre ses services en personne afin de protéger les Canadiens et les employés de ses bureaux. Pour assurer une continuité, Service Canada a renforcé ses services virtuels tout en augmentant sa présence auprès des communautés rurales et éloignées.

Depuis le 6 juillet, les centres Service Canada rouvrent progressivement leurs portes. Au total, ce sont près de 100 points de service qui seront prêts, d'ici la fin du mois de juillet, à accueillir de nouveau les Canadiens.

La réouverture des centres Service Canada s'appuie sur les nouveaux services récemment mis en place, tels que le portail eServiceCanada (<https://bit.ly/38BVHDY>), qui permet aux Canadiens ayant besoin de l'aide de Service Canada de soumettre une demande en ligne et de recevoir un appel d'un agent de Service Canada dans les deux jours ouvrables.

Les résidents qui ont besoin de services en personne doivent consulter la page web Trouver un bureau de Service Canada (<https://bit.ly/3iH3h4J>) pour savoir si leur bureau est ouvert.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2O5ZMqz>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE

Le **Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)** est une initiative de 211 millions \$ qui offre une aide sous forme de prêts aux entreprises et aux organismes du Québec touchés par les impacts économiques de la COVID-19 qui n'ont pas encore bénéficié de l'appui du gouvernemental fédéral.

Avec la période de demande qui touche à sa fin, les entrepreneurs intéressés sont encouragés à soumettre une demande cette semaine.

SADC de Coaticook

Les entreprises et les organismes de la MRC de Coaticook peuvent remplir un formulaire de demande (<https://bit.ly/2yWKjFg>) et le soumettre à la SADC pour la région de Coaticook.

Pour toute question concernant le FARR, il est possible de communiquer par téléphone avec Madame Ouédraogo au 819-849-3053 poste 128 ou encore par courriel à suivi@sadccoaticook.ca.

SADC du Haut-Saint-François

Les entreprises et les organismes de la MRC du Haut-Saint-François devront remplir un formulaire de demande (<https://bit.ly/3gRa0bq>) et le soumettre à la SADC du Haut-Saint-François à info@sadchsf.qc.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://www.sadchsf.com/covid-19/>

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE

CAE de la MRC de Memphrémagog

Les entreprises et les organismes de la MRC de Memphrémagog peuvent présenter une demande en complétant le formulaire (<https://bit.ly/302qese>) et en le soumettant à la CAE de la MRC de Memphrémagog à info@caememphremagog.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2XUYwLn>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

APPUYER LES COMMUNAUTÉS NOIRES DU CANADA

Le gouvernement du Canada a mis sur pied l'initiative **Appuyer les communautés noires du Canada** afin de célébrer les communautés noires florissantes du pays, de transmettre leurs connaissances et de renforcer leurs capacités.

Les organismes à but non lucratif admissibles peuvent soumettre une demande pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ pour des projets liés à :

- L'achat d'équipement pour des espaces de travail ou communautaires;
- La rénovation ou le réaménagement d'espaces de travail ou communautaires existants dont l'organisme est le propriétaire ou le locataire.

Admissibilité

Les demandeurs admissibles sont des organismes à but non lucratif dirigés par des personnes noires dont l'un des mandats est de desservir les communautés noires.

Les demandeurs devront démontrer :

- Que l'organisme est dirigé par des personnes noires, soit :
 - Les postes de direction sont principalement occupés par des personnes qui s'identifient comme étant noires (au moins deux tiers des membres);
 - La structure de gouvernance est principalement composée de personnes qui s'identifient comme étant noires (au moins deux tiers des membres);
- Les façons dont le mandat de l'organisme appuie les membres de la communauté noire.

Présenter une demande

Avant de présenter une demande, consultez le Guide du demandeur (<https://bit.ly/3iFWuZh>) pour plus de détails.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

APPUYER LES COMMUNAUTÉS NOIRES DU CANADA

Ci-dessous, les étapes pour présenter une demande par courriel :

1. Remplir le formulaire de Demande de financement (<https://bit.ly/3fmyTdO>) en ligne ou à la main;
2. Envoyez par courriel la demande à EDSC.ACNC-SBCC.ESDC@canada.gc.ca.

La date limite pour présenter une demande est le 27 juillet 2020.

Séances d'information

Des séances d'information seront organisées au mois de juillet. Si vous souhaitez y participer, envoyez un courriel à EDSC.ACNC-SBCC.ESDC@canada.gc.ca.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2Z7XVaY>

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL

L'**Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)**, administrée par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), fournit un soutien aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance qui ont des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Dans le cadre du programme, les propriétaires d'immeubles accorderont une réduction de loyer d'au moins 75 % pour les mois d'avril à juin (de manière rétroactive) aux petites entreprises en location. L'AUCLC couvrira 50 % du loyer, les locataires paieront jusqu'à 25 %. Jumelé avec le programme d'aide du gouvernement du Québec, les propriétaires n'auront qu'à renoncer à 12,5% du loyer habituel.

L'AUCLC a été prolongée **jusqu'à la fin du mois de juillet** pour les locataires dont la demande a été approuvée pour la période d'avril, de mai et de juin.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/38EODGL>.

SOUTIEN SECTORIEL

PROGRAMME D'AIDE POUR L'ISOLEMENT OBLIGATOIRE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Le **Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET)** fournit une aide maximale de 1 500 \$ pour chaque travailleur temporaire étranger aux secteurs de l'agriculture, de la pêche ainsi que de la production et de la transformation des aliments. Le programme aide les employeurs canadiens avec des frais supplémentaires liés à la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée aux travailleurs étrangers temporaires à leur entrée au Canada en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine.

Le financement est destiné à couvrir les coûts pendant la période d'isolement obligatoire, tels que :

- Les salaires et avantages sociaux;
- L'hébergement hors site;
- Le transport vers et depuis l'hébergement hors site;
- La nourriture ou une allocation de repas.

Les demandes dans le cadre du PAIOTET seront désormais acceptées jusqu'au 31 août 2020 ou jusqu'à ce que l'intégralité du fonds ait été affectée.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2VVZbvO>.

SOUTIEN SECTORIEL

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

Le **Fonds du Canada pour les périodiques** a pour but de fournir une aide financière d'urgence à court terme aux magazines et aux journaux communautaires canadiens pendant la crise COVID-19. Le volet pour les *mesures spéciales pour appuyer le journalisme* fournira des fonds pour l'année financière 2020-2021 aux éditeurs qui ont une diffusion non payée ou un faible niveau de tirage payé, ou qui publient au format numérique.

Les demandeurs doivent s'assurer de respecter les critères d'admissibilité (<https://bit.ly/2VWtN0b>).

La date limite pour faire une demande est le 27 juillet 2020.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3gIrlgD>.

SOUTIEN SECTORIEL

PROGRAMME D'INNOVATION FORESTIÈRE

Le **Programme d'innovation forestière (PIF)** appuie les activités de recherche, de développement et de transfert technologique dans l'ensemble du secteur forestier du Canada. Ces activités visent à aider le secteur forestier à poursuivre sa transformation en continu grâce au développement et à l'adoption de solutions scientifiques novatrices.

Admissibilité

Les demandeurs admissibles sont :

- Les universités, cégeps, collèges et autres établissements d'enseignement;
- Les gouvernements provinciaux, administrations régionales et municipales;
- Les entreprises à but lucratif qui produisent des produits forestiers et qui possèdent des unités de production de produits forestiers au Canada;
- Les entreprises à but lucratif qui fournissent des matériaux, produits ou services aux entreprises de produits forestiers définies ci-dessus;
- Les organismes du secteur forestier à but non lucratif;
- Les établissements de recherche sans but lucratif.

Présenter une demande

Avant de présenter une demande, consultez le Guide du demandeur (<https://bit.ly/3iBTmh3>).

Pour obtenir une copie du formulaire de demande, communiquez avec le Centre canadien sur la fibre de bois par courriel à NRCan.canadian_wood_fibre_centre-centre_canadien_sur_la_fibre_de_bois.RNCan@canada.ca.

La date limite pour présenter une demande est le 14 juillet 2020.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2BSqNLz>.

SOUTIEN SECTORIEL

INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le programme **Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF)** facilite l'adoption de technologies, de produits et de processus transformateurs en comblant l'écart entre les étapes de conception et de commercialisation.

Le programme ITIF accepte les demandes dans le cadre de deux occasions de financement distinctes :

- **Volet 1 : Projets d'investissement en capital** qui permet de soutenir les projets de transformation des entreprises du secteur forestier, diversifier les nouveaux flux de produits et mettre en œuvre des améliorations novatrices pour assurer la compétitivité;
- **Volet 2 : Projets d'études** qui encouragent l'avancement de l'innovation dans le secteur forestier qui stimuleront les investissements en capital ou la réorientation stratégique des entreprises du milieu.

Admissibilité

Les demandeurs admissibles sont les entreprises à but lucratif situées au Canada qui :

- Fabriquent des produits forestiers dans une installation existante de fabrication de produits forestiers (p. ex. usines de pâtes et papiers et scieries); ou
- Sont/seront de nouveaux venus dans le secteur forestier canadien aux fins du projet proposé.

Les regroupements, les coentreprises et les consortiums sont également admissibles à condition qu'une entreprise à but lucratif agisse en tant que demandeur principal et soit désignée comme bénéficiaire du financement.

Présenter une demande

Avant de présenter une demande dans le cadre du volet 1 : projets d'investissements en capital, veuillez consulter le Guide du demandeur (<https://bit.ly/3gJHV5f>).

La date limite pour déposer une demande pour ce volet est le 13 août 2020.

SOUTIEN SECTORIEL

INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Avant de présenter une demande dans le cadre du volet 2 : projets d'études, veuillez consulter le Guide du demandeur (<https://bit.ly/38Ho97p>).

Les demandes pour le volet 2 seront acceptées sur une base régulière jusqu'à ce que tous les fonds soient alloués.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/38AaQ8W>.

INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - CUEC (<https://ceba-cuec.ca/fr/>) : Ouvert

Fonds d'aide et de relance régionale - FARR (<https://bit.ly/2A288vY>) - Volet du soutien financier non remboursable pour aide technique : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Fonds des infrastructures alimentaires locales (<https://bit.ly/3iiobY2>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles (<https://bit.ly/3iiRz0c>) : Ouvert jusqu'à l'épuisement des fonds

Investissement dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'études (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Fonds d'aide et de relance régionale - FARR (<https://bit.ly/2VhCPEJ>) : Ouvert jusqu'au 12 juillet 2020

Fonds pour l'accessibilité (<https://bit.ly/2BBpMak>) : Ouvert jusqu'au 13 juillet 2020

Programme d'innovation forestière (<https://bit.ly/2BSqNLz>) : Ouvert jusqu'au 14 juillet 2020

Fonds du Canada pour les périodiques - Mesures spéciales pour appuyer le journalisme (<https://bit.ly/3glrlgD>) : Ouvert jusqu'au 27 juillet 2020

Fonds d'urgence pour l'appui communautaire - FUAC

- Centraide Estrie (<https://bit.ly/2z6zgJZ>) : Ouvert jusqu'au 17 juillet
- Fondation communautaire de l'Estrie (<https://bit.ly/2WMhtAH>) : Ouvert jusqu'au 27 juillet 2020
- Croix-Rouge canadienne (<https://bit.ly/2LKZDRs>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

Appuyer les communautés noires du Canada (<https://bit.ly/2Z7XVaY>) : Ouvert jusqu'au 27 juillet 2020

Fonds d'urgence pour la transformation (<https://bit.ly/2DnAJ08>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

Programme de récupération d'aliments excédentaires (<https://bit.ly/31Yy1bO>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020 ou jusqu'à épuisement des fonds

Programme d'équipement et de formation sur la prévention de la transmission des maladies (<https://bit.ly/3dwmhzd>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

Investissements dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'investissement en capital (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'au 13 août 2020

Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant (<https://bit.ly/3fnxFyY>) : Ouvert jusqu'au 21 août 2020

Subvention salariale d'urgence du Canada - SSUC (<https://bit.ly/380dPHd>) : Ouvert jusqu'au 29 août 2020

Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires - PAIOTET (<https://bit.ly/2YyDjs4>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial - AUCLC (<https://bit.ly/31mzxUR>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants - PCUE (<https://bit.ly/3eBb6GP>) : Ouvert jusqu'au 30 septembre 2020

Prestation canadienne d'urgence - PCU (<https://bit.ly/2Vj6PQF>) : Ouvert jusqu'au 3 octobre 2020

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.